

Terrain de Trial



DEMANDE D'AGREMENT

1. TITULAIRE DE L'AGREMENT

Moto-Club-----

N° d'affiliation -----

Contact-----

Email-----

Téléphone -----

2. SITE DE PRATIQUE

Le plan du site de pratique est joint à la présente demande. Les zones doivent y être identifiées.

Type(s) d'activité ----- Entraînement / Stage Démonstration Epreuve

Nom du site de pratique-----

Adresse -----

GPS – Latitude-----

GPS – Longitude -----

Propriétaire-----

Emprise foncière (superficie)--

Terrain clôturée----- Oui Non

Nature(s) du sol----- Terre Sable Rocher Ruisseaux Sous-bois

Eléments artificiels Autre :

Etat après averse ----- Sec Humide Détrempé Boueux

Nombre de zones-----

Longueur max des zones -----

Niveau de difficulté ----- Expert Senior Loisir

Aménagements possibles -----

3. MACHINES AUTORISEES

Machines	Cylindrée mini	Cylindrée maxi
<input type="checkbox"/> Motos		
<input type="checkbox"/> Quads		
<input type="checkbox"/> Side-cars		

4. SECOURS

Secours le plus proche ----- Hôpital Pompiers Médecin

Distance (en km)----- Temps (en mn)-----

En respect du Code sportif de la FFM, il est rappelé que les secours, ambulances, pompiers, médecin, doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

5. RESPONSABLE DE LA VISITE

Je, soussigné(e) _____, en ma qualité de :

Directeur de Course ----- ODC Trial 2° ODC Trial 3°

Educateur ----- DESJEPS DEJEPS BEES CQP BFE (BF2) BFM BFA (BF1)

certifie que le Terrain de Trial est conforme aux Règles Techniques et de Sécurité.

L'agrément fédéral est, en application des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée, accordé pour une durée de 4 ans à partir de la date de validation de la Fédération Française de Motocyclisme, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée au site de pratique et que les activités aient été déclarées.

Signature du responsable de la visite	Visa Ligue	Visa FFM
Date	Date	Date